

**DÉLIBÉRATION N° 2026-11 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 29 MAI 2026 à 11H00

L'an deux mille vingt-six, le 29 mai à 11 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nadine FRAYSSE, M. Claude ASSIER, Mme Emilie SAULES LE BARS, M. Alexis CASTAN, M. Daniel JULIEN, M. Sébastien CASTELBOU, Mme Julie FABIE-GUITARD.

Etaient absents et représentés :

- Mme Kateline DURAND a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CALMELLY
- Mme Magali PAILLE a donné pouvoir à Monsieur Daniel JULIEN

Etaient absents :

- M. Christophe LABORIE
- Mme Noémy CLUZEL

Secrétaire de séance : Mme Julie FABIE-GUITARD

Objet : Election du Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5711- 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2025-12-24-00002 du 24 décembre 2025 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Centre Jean-Henri FABRE de Saint-Léons en Lévézou ;

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Centre Jean-Henri FABRE de Saint-Léons en Lévézou ;

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 29 mai 2026 ont été adressés à ses membres le 22 mai 2026,

Considérant que le renouvellement des membres de la Communauté de communes LEVEZOU implique la l'élection du Bureau composé du Président, de deux Vice-Présidents et de deux membres, en vertu des statuts du Syndicat Mixte ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de déclarer élu le Bureau composé comme suit :

- ✓ **Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président**
- ✓ **Madame Nadine FRAYSSE, 1^{ère} Vice-Présidente**
- ✓ **Monsieur Claude ASSIER, 2^{ème} Vice-Président**

- ✓ Monsieur Alexis CASTAN, membre
- ✓ Monsieur Daniel JULIEN, membre

Le Président du Syndicat Mixte

Jean-Luc CALMELLY

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Nombre de membres en exercice : 12**
- **Nombre de membres présents : 8**
- **Nombre de suffrages exprimés : 10**